

# ***La dépendance économique à l'épreuve de l'indépendance politique: le cas du Maroc (1956-1972)\****

*Abdelkader Berrada\*\**

*L'indépendance politique du royaume du Maroc qui date de 1956 n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens qu'en permettant au pays d'exploiter au mieux ses ressources et à sa population d'améliorer ses conditions de vie. Le premier bilan dressé en 1970-71 concernant l'évolution du bien-être de la population marocaine depuis la fin du Protectorat est alarmant (1). Le Maroc compte plus de pauvres, plus d'analphabètes et le niveau de vie de la moitié des ménages les plus déshérités a baissé, notamment en milieu rural qui abrite les deux tiers de la population totale. Sans écarter d'autres facteurs explicatifs, la survivance, plus d'une quinzaine d'années durant, d'une forte dépendance économique à l'indépendance politique figure toutefois au premier rang des causes qui en sont à l'origine. La présence diffuse d'intérêts et de cadres étrangers au Maroc s'est maintenue plus longtemps qu'en aucun pays du Maghreb (2). Les ponctions sur le surplus économique qui en découlent sont d'une ampleur telle qu'elles se posent en obstacle au développement du pays, qu'elles sont ressenties comme «excessives et néfastes». Ceci d'autant plus qu'elles prennent pour l'essentiel le chemin de l'étranger, qu'elles saignent à blanc les avoirs en devises du royaume, fréquemment situés à des niveaux critiques.*

*Comme nous l'explique le Pr. A. Belal, «le «paradoxe» de l'économie marocaine depuis l'indépendance est qu'elle supporte de lourds transferts vers l'extérieur, sans que l'accroissement du potentiel productif soit à la mesure de ces prélèvements, et sans qu'interviennent des apports importants de capitaux privés extérieurs» (3, p.316).*

- I. Aggravation des disparités sociales*
- II. Poids des intérêts étrangers*
  - personnel étranger et revenus correspondants*
  - capital étranger et profits engrangés*
- III. Effets sur la balance des paiements*

## ***I. AGGRAVATION DES DISPARITES SOCIALES***

*L'aggravation des disparités sociales constitue le trait dominant des choix fondamentaux de politique économique à l'œuvre au Maroc depuis la fin du Protectorat.*

*Pour les auteurs du plan quinquennal 1973-77 (1, p.3), la consommation per capita a augmenté en moyenne de 2% durant la période 1967-72. Ils*

reconnaissent toutefois une accentuation des disparités des niveaux de consommation de la population entre 1959-60 et 1970-71. Cette évolution qu'ils qualifient de défavorable au regard de la croissance revêt une double dimension. A l'échelle régionale, il est indiqué que «durant les 11 dernières années, la consommation par tête des citadins qui était de 1,7 fois celle des ruraux est passée à 2,2 fois. L'écart est encore plus important entre le paysan vivant de l'agriculture traditionnelle et l'exploitant qui tire ses ressources des formes modernes de la mise en valeur agricole ». A l'échelle nationale, il est précisé que «pendant la même période, la part dans les dépenses de consommation revenant aux 10% des ménages les plus riches est passée de 25% à 37% alors que celle des 10% les plus pauvres est tombée de 3,3% à 1,24% ». Cela étant, l'unique étude académique très fouillée mais souvent ignorée de P. Lambert sur cette question d'importance mérite également qu'on s'y arrête (4). En dépit de l'absence d'enquêtes sur la répartition du revenu et du patrimoine au Maroc, une lacune de taille relevée par cet économiste scientifique, cette recherche permet d'établir l'existence de disparités sociales nettement plus prononcées, de prouver que la baisse de la consommation touche une proportion élevée des ménages marocains et d'infirmier l'idée, épousée par d'aucuns, que ce résultat est à mettre sur le compte de la croissance démographique.

Le taux de croissance de l'ensemble de la population étant de 2,6% par an pendant la période 1959-71, P. Lambert, en retravaillant les deux enquêtes de consommation des ménages (5), conclut à un taux d'augmentation moyen de la consommation des particuliers de 0,8% par an et en vient à considérer «cette augmentation trop faible pour exercer une action efficace sur la production». La faiblesse de la demande intérieure recouvre par ailleurs une évolution fortement divergente: d'une part, la diminution du niveau de vie pour la moitié la plus défavorisée de la population et, d'autre part, l'importante élévation de la dépense des plus favorisés. A cela s'ajoute une aggravation des disparités sociales entre les habitants de la ville et ceux de la campagne.

#### A. Causes et manifestations de l'aggravation des disparités sociales

1. «La faiblesse de la demande intérieure a pour cause une diminution de la consommation de la moitié la plus déshéritée de la population tant en milieu rural qu'en milieu urbain et le fait que ces populations n'ont pas accès à la société de consommation» (4, p.38). En effet, pour la moitié des ménages les plus déshérités, la consommation moyenne a baissé de 4,4% en milieu urbain et de 20% en milieu rural. La détérioration des conditions de vie par personne de cette catégorie de la population est encore plus marquée en raison de l'augmentation du nombre moyen de personnes par ménage (4, p.43&45). En 1959-60, on recensait en moyenne 4,3 personnes par foyer urbain et 5,1

personnes par foyer rural; en 1970-71, ces grandeurs atteignent respectivement 4,7 et 5,8 personnes (4, p.30, note 86).

2. Cette évolution négative est intimement liée à la concentration de la consommation à l'avantage des ménages les plus favorisés dont le nombre est réduit.

En 1970-71, la moitié de la consommation urbaine est le fait de 20% des ménages de la catégorie supérieure de la population citadine. En milieu rural, 40% de la consommation totale reviennent à 15% des ménages de la classe supérieure (4, pp.53-54). Qui plus est, «un dixième de la population urbaine a pu de 1960 à 1971 augmenter son niveau de vie de deux fois et demi ». Par contre, «l'augmentation de la consommation des 10% des ménages ruraux les plus favorisés est un peu moins forte qu'en milieu urbain, mais elle demeure extrêmement importante comparée à la situation de la moitié inférieure» (4, p.99).

Malgré tout, «il paraît difficile d'espérer que la seule consommation des classes privilégiées soit suffisante pour provoquer efficacement une augmentation de la production, d'autant plus qu'une partie de la demande de cette classe se porte vers des biens et services importés» (4, p.55).

3. «Il y a donc bien une faiblesse de la demande intérieure, dans la mesure où l'augmentation de la demande reste le privilège d'une minorité tandis que le niveau de vie de la majorité de la population reste stationnaire ou s'aggrave». «Pour cette moitié de la population, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, il n'y a eu aucune augmentation de la consommation et par suite aucune action de la demande sur la production» (4, p.55).

«L'accentuation des disparités sociales est donc aussi marquée en milieu rural qu'en milieu urbain, ce phénomène étant aggravé par l'augmentation de l'écart entre» la ville et la campagne.

En 1959-60, la consommation moyenne par habitant de la campagne était de 36% inférieure à celle de la ville, en 1970-71 le décalage en baisse grimpe à 50%. En milieu rural en effet, durant la même période, 40% des ménages les plus défavorisés ont vu leur participation à la consommation totale décliner de 20,5% à 13,8%, ce qui équivaut pratiquement à une baisse d'un tiers (4, p.38). Ce résultat, on le constate, est beaucoup plus significatif que celui du plan dont le périmètre d'analyse se limite au décile inférieur.

## *B. L'accentuation des disparités sociales, un obstacle fondamental au développement*

1. En fin de compte, comme le souligne P. Lambert, entre 1960 et 1971 «il y a eu certes une augmentation de la demande finale au niveau national, mais cette augmentation ne concerne qu'une partie de la population alors que pour plus de

*la moitié la consommation a en moyenne baissé. Aussi, bien qu'il y ait eu une légère croissance de la consommation (au rythme de 0,8% par an), il n'y a pas eu développement car », comme l'écrit S. Amin, «le développement véritable vise à satisfaire des besoins intérieurs de l'économie nationale et en particulier de ceux, les plus urgents, de la masse» (4, p.49).*

*Dans cet ordre d'idées, il importe de savoir que le nombre de marocains qui vivent en deçà du seuil de subsistance est passé de 5.754.000 en 1959-60 à 6.521.000 en 1970-71, soit 776.000 personnes de plus et un taux de croissance de 13,5% (6). En 1960, le taux de pauvreté absolue est de 49,4% en moyenne, de 48,5% en milieu rural (3.995.000) et de 51,3% en milieu urbain (1.750.000), soit à quelques différences près une personne sur deux; en 1971, ce taux descend respectivement à 42,4%, 44,7% (4.449.000) et 38,3% (2.072.000). La proportion de marocains en proie à la pauvreté absolue décroît certes en termes relatifs, notamment en milieu urbain, mais se situe toujours à un seuil critique. Même de ce point de vue, la tendance observée serait toujours à la hausse lorsqu'on limite la comparaison à la population autochtone qui vit et travaille au Maroc, c'est-à-dire exclusion faite de la population étrangère qui y réside et des travailleurs marocains à l'étranger. Les habitants des campagnes sont en outre plus exposés aux aléas climatiques et à une précarité aiguë. Entre 1960 et 1967, le taux de croissance moyen de l'agriculture, qui représente le tiers de la production totale, n'a pas dépassé 1,5%, soit un niveau inférieur de moitié au taux de croissance de la population marocaine musulmane.*

*2. Pour P. Lambert (4, pp.55, 66, 99), «l'accentuation des disparités sociales demeure ainsi un obstacle fondamental au développement». Elle «aboutit à une désintégration de la société. Elle «est venue annuler l'effet que l'on pouvait attendre de la croissance démographique». «La croissance démographique ne fait qu'aggraver le phénomène dont elle n'est nullement la cause ». Cet auteur est d'ailleurs «convaincu que, dans le cas du Maroc, la croissance de la population pourrait être un facteur de développement dans la mesure où seraient modifiées certaines structures actuelles».*

### *C. Une croissance généralement lente et déformée des forces productives*

*En attendant, la faible augmentation de la demande intérieure doublée d'une répartition sociale contrastée sous-tend une croissance limitée et déformée des forces productives. Le comportement contre-productif du capital privé local et étranger, un facteur explicatif de poids, n'a pas échappé à l'attention du planificateur.*

*1. Le taux de croissance économique durant la période 1956-72 n'a pas dépassé en moyenne le taux de croissance démographique (3%). Il se*

*caractérise en outre par une forte volatilité sous l'effet de conditions climatiques instables et des fluctuations de la conjoncture internationale (7). La première décennie qui s'est écoulée depuis l'accession du Maroc à l'indépendance en 1956 a été marquée par la stagnation économique, une série de mauvaises récoltes, des sorties de capitaux étrangers et le départ de la plupart des colons français. Le taux d'augmentation du PIB a été en moyenne de 1,3%. Ce taux s'établit en revanche à 2,7% en 1964-67 et à 4,9% en 1968-72.*

*Pour sa part, le taux de formation brute de capital fixe (FBCF/ la production intérieure brute) non seulement présente une structure inadéquate mais connaît en plus une progression lente qui le maintient à un niveau réduit situé à 11% en 1960-64, 13,5% en 1965-1967 et 15,7% en 1968-72. Cette évolution lente s'explique notamment par une participation déséquilibrée et limitée du secteur privé aussi bien marocain qu'étranger au processus d'accumulation du capital.*

*2. P. Lambert (4, p.100) n'a pas manqué de relever à ce propos qu'en tablant sur un taux de participation en diminution d'un plan à l'autre, «le planificateur rend compte ainsi du fait que l'épargne privée n'a jamais joué le rôle qui devait être le sien dans le développement ».*

*Partant de l'idée que «l'épargne n'est pas une fin en soi » et qu'«elle n'est profitable à l'économie nationale que dans la mesure où elle s'investit dans des projets capables d'entraîner par leurs effets amont et aval une croissance économique », le planificateur en vient à admettre, tout d'abord, que «l'épargne marocaine qui est le fait des couches les plus favorisées de la population ne s'investit pas nécessairement dans les projets de ce genre, mais se tourne vers la spéculation immobilière et la construction de maisons particulières, quand elle n'est pas stérilisée par la thésaurisation pure et simple » (8).*

*Dans ces conditions, une réduction progressive des disparités sociales ne pourrait nuire à la croissance économique, surtout que «la finalité même de la croissance est le développement économique et social, donc la promotion de l'homme» (1, p.37). Les auteurs du rapport confidentiel de la Banque Mondiale de 1971, eux aussi, n'ont pas hésité à préconiser, «pour des raisons de justice et financières», «l'imposition des capitaux et/ou des gains en capital, notamment des importants bénéfices fortuits résultant des opérations foncières et immobilières» (7, pp.55&63).*

*Le planificateur note par ailleurs «depuis l'indépendance un affaiblissement inquiétant des investissements privés, notamment étrangers, dans l'investissement global et même un désinvestissement dans le cas de nombreuses entreprises industrielles du fait que même l'autofinancement de maintien de la capacité de production antérieure n'était plus assuré. En conséquence, la marocanisation devait donner un coup de fouet aux investissements et à l'augmentation de la formation brute de capital fixe» (9, p.65).*

## **II. POIDS DU PERSONNEL ET DU CAPITAL ETRANGERS**

*Au Maroc, le personnel et le capital étrangers ont continué jusqu'à 1973-75 à peser lourds. Leur part dans le PIB s'avère de ce fait relativement importante.*

### *A- Poids du personnel étranger et des revenus correspondants*

*Pendant pratiquement deux décennies depuis l'accession du Maroc à l'indépendance, la présence du personnel étranger au sein de l'Administration et des entreprises publiques ou privées est demeurée forte.*

#### *1. Administration*

*D'après G. Oved (10, p.390)-chargé de mission au Commissariat général au Plan (1953-1956), conseiller économique du gouvernement marocain (1956-1960)-, à la veille de l'indépendance, l'Administration emploie 36.000 fonctionnaires dont 12.000 seulement sont marocains. Sur cet effectif, 2.700 agents nationaux font partie des administrations «modernes» et parmi eux moins de 150 remplissent les fonctions de cadres supérieurs. Par rapport au total, «les marocains représentent alors moins de 3% des cadres supérieurs, 9% des cadres principaux et 11% des cadres secondaires».*

*G. Oved nous apprend également qu'en 1960 les enseignants sont encore à 64% étrangers. Il ressort d'un tableau confectionné par le même auteur que le personnel technique est lui aussi étranger à hauteur de 79,9% parmi les cadres principaux et de 89,3% parmi les cadres supérieurs. Les cadres supérieurs administratifs sont pour leur part presque à moitié étrangers (47, 6%).*

*L'étroitesse de la base de recrutement des nationaux durant la seconde moitié de la décennie soixante que cela signifie repose sur une politique de formation réservée à une minorité privilégiée, ce qui, selon le même auteur, n'est pas sans comporter de sérieux dangers (10, p.393). La «technicité» constitue par ailleurs, y compris pour certains milieux locaux paradoxalement (11, p.220), «un argument commode trop souvent utilisé pour écarter les Marocains de certaines fonctions et maintenir ainsi le pays dans la dépendance» (p.394).*

*A la fin du plan quinquennal 1960-64, la Banque Mondiale, et contrairement à la Délégation Générale à la Promotion Nationale et au Plan, n'a pas manqué de souligner que "shortage of trained personnel and supervisory staff is one of the most acute problem facing Morocco" (12, p.3). «Morocco, précisent plus loin les auteurs de ce rapport confidentiel, has remained heavily dependent on foreigners for the operation of its public services. There were some 12,000 foreigners in the employ of the Government at the end of 1964 (6,000 teachers)" (12, p. 85).*

*M. Villeneuve fait remarquer de son côté que «parce que le recrutement et surtout la formation des nationaux n'ont pas pris plus tôt un rythme approprié», «dix ans après l'indépendance, le Maroc avait en agriculture à peu près le même appareil de formation de cadres qu'à la fin du protectorat» et «on a abouti ainsi au paradoxe que l'agriculture employait encore ..., lors de l'établissement du plan triennal 1965-67, au total 285 ingénieurs étrangers» sur un effectif disponible de 820, soit 34,8% (13, p.198).*

*Dans un autre domaine aussi vital que celui de la santé publique, à la veille du plan triennal 1965-67, 472 médecins sur 572 au total, soit près de 83% sont étrangers (14, p. 585). Dans le secteur de l'enseignement secondaire public, les étrangers comptaient encore en 1976/77 pour 35,3% de l'ensemble du personnel enseignant (7872/22273) ; cette proportion atteint même 58% au niveau du second cycle (4129/7107).*

## *2. Secteurs public et privé*

*En 1959 (A. Berrada, 6, p.320), 35.500 étrangers travaillent dans l'industrie, soit 17,8% seulement de l'ensemble des actifs (200.000). Toutefois, la répartition des effectifs dans ce secteur par qualification et nationalité s'opère largement en faveur des étrangers s'agissant des tâches de direction, de conception et de gestion. Ainsi, la proportion des non-marocains s'élève à 87,5% dans la catégorie du personnel de direction et cadres supérieurs (3.500/4.000) et des employés qualifiés (7.000/8.000); elle se situe à 81% dans le cas des agents de maîtrise et techniciens (13.000/16.000). Même les ouvriers qualifiés sont pour 23% d'entre eux d'origine étrangère (12.000/52.000). Une décennie plus tard, d'après les résultats de l'enquête industrielle de structure de 1969 qui porte sur les entreprises de plus de 10 employés, le personnel étranger ne représente que 11,3% (dont 7,3% de Français) de l'effectif global. En revanche, quand on fait intervenir le niveau de qualification, cette proportion remonte à 39% pour ce qui est des agents de maîtrise, 42% pour ce qui est des techniciens, 62% pour ce qui est des cadres techniques et 51% pour ce qui est des cadres de direction (A. Berrada, 6, p. 160,).*

*Dans le secteur bancaire, les statistiques relatives à la structure de l'emploi selon la nationalité permet d'évaluer, à fin 1971, la proportion des étrangers à 77% parmi les cadres supérieurs et à 30% parmi les cadres moyens (15, p.20). Pour ce qui est du secteur des assurances, ces grandeurs atteignent respectivement 64% et 35%. Le personnel étranger domine ainsi, à des degrés divers, les sphères de prise de décision et de gestion au moment où le gros du personnel marocain est confiné dans des tâches d'exécution (15, p.44).*

## *3. Coût du recours excessif à l'assistance et l'expertise étrangères*

*Pour autant que des indications rares mais fiables nous permettent d'en juger, la dépendance du Maroc en personnel étranger qualifié met fortement à contribution ses finances publiques.*

*La Banque Mondiale, dans son rapport confidentiel de 1966, qui vaut son pesant d'or, porte un regard critique sur le coût exorbitant de l'assistance et de l'expertise étrangères de substitution (3) apportées à l'administration marocaine. "The cost of administration, y trouve-t-on écrit, is swollen by unusual reliance on foreign personnel and services. Although practically all government offices have been headed by Moroccans for some years, foreign assistants, at appreciably higher pay, are retained to provide in-service training to the Moroccans counterparts" (12, p.35). "In recent years, expenditures on foreign staff amounted to about DH 150 millions annually" (12, p.61).*

*Citant le rapport de la Commission des finances de la Chambre des représentants sur le budget 1964, A. Belal se montre encore plus précis en indiquant que «les dépenses pour l'assistance technique «administrative» représentaient 30 milliards de francs en 1964, soit le quart du total des dépenses de personnel, ce qui fait plus de 3% du revenu national» (3, p.246).*

*On mesure le poids d'une telle charge pour les finances publiques lorsqu'on apprend que les dépenses de personnel représentent, à une année près (1968: 58,8%), entre 60,1% (1965) et 63,7% (1967) des dépenses ordinaires durant la période 1965-1969 et que ces dernières sont, pour une large part, à l'origine d'un déficit budgétaire courant jusqu'en 1965, donc supérieures aux recettes budgétaires de même nature .*

*Cette distorsion résulte de l'effet conjugué de deux mesures de sens opposé appliquées dans la plus grande discrétion pendant de nombreuses années. Elle s'explique tout d'abord par l'écart sans cesse croissant des traitements monétaires de base à l'avantage du personnel étranger comparé au personnel marocain de même catégorie. Depuis 1956 et jusqu'à fin juin 1971 en effet, les salaires de base de tous les fonctionnaires nationaux (à part certaines catégories) n'ont pas varié, entraînant ainsi une baisse de leur niveau en termes de pouvoir d'achat (16). Elle s'explique ensuite par le fait que les traitements des fonctionnaires étrangers sont régulièrement indexés sur l'indice des prix à la consommation en France. Pour les nationaux, par contre, l'indexation des salaires sur le taux d'inflation n'a joué qu'à deux reprises et dans des proportions qui n'ont pas permis de compenser les pertes de pouvoir d'achat, soit en novembre 1959 et en janvier 1962.*

*Dans les secteurs publics et privés, les salaires du personnel étranger sont d'un niveau bien plus élevé. Les résultats d'une «enquête auprès de 47 entreprises industrielles au Maroc» réalisée par la Banque Nationale de Développement Economique en 1973 et portant sur les salaires mensuels bruts du personnel administratif et technique selon la nationalité sont instructifs à cet égard (17). Ils révèlent entre autres que les salaires mensuels bruts des cadres étrangers*



dépassent de 2 à 5 fois suivant les secteurs ceux des cadres marocains et que ce rapport se situe respectivement entre 2 et 7 dans le cas des ingénieurs et entre 4 et 6 s'agissant des techniciens. A n'en pas douter, les primes d'expatriation ne sauraient expliquer à elles seules des disparités aussi prononcées.

## *B- Poids du capital étranger et des profits engrangés*

*De nombreuses activités du secteur moderne de l'économie marocaine qui vont de l'agriculture aux finances en passant par l'industrie, les BTP, les mines, les transports et l'ingénierie n'ont pas échappé, elles aussi, pendant longtemps, à la mainmise du capital étranger, français en particulier, .*

*1. «En 1959, les agriculteurs français seulement installés au Maroc produisaient 15% de la récolte de blé dur, 45% de la récolte de blé tendre et 98% de la récolte de riz. Ils possédaient 25% des cultures maraîchères irriguées, 86% des plantations de vignes et 80% des plantations d'agrumes. En 1963, 3.800 domaines fournissaient 90% de la production vinicole, 60% de la production d'agrumes, 40% de la production de primeurs et 15% de la récolte des céréales. Leurs productions représentent les 2/3 des exportations agricoles du Maroc» (18, p.31 ; A. Berrada, 6, p.897).*

*On comprend dès lors pourquoi les fermiers étrangers ont continué à prélever, pendant pratiquement deux décennies après l'accession du Maroc à l'indépendance, une part non négligeable du surplus agricole faiblement taxé et réinvesti sur place.*

*Le revenu agricole imposable des colons (19), même en étant exagérément sous évalué par rapport au revenu réel, fournit une indication claire de l'ampleur de ces «profits manifestes soustraits aux nationaux » (J. Lamodière, p. 31).*

*Entre 1962 et 1971 et à deux années près (1963,1969), il a totalisé 987 millions de dirhams (MDH) et représenté ainsi 17,7% du revenu agricole global imposable (5.566MDH). En 1962, les colons qui ne sont que 3,4% comparés à l'ensemble des personnes assujetties à l'impôt agricole (4.209/122.811) accaparent 27,7% des revenus fiscalisés (164/593MDH) ou 5,5% de la production agricole brute (PIAB). En 1971, leur effectif ne compte que pour 1,3 % du total (2.664/197.381) alors que leur participation au revenu agricole imposable s'élève à 12,9% (98/759MDH), soit l'équivalent de 2,1% de la PIAB. L'impôt à devoir à l'Etat par cette catégorie de contribuable durant la période 1962-1971 n'a pas dépassé quant à lui 142 MDH, soit juste 14,4 % du revenu agricole imposable des colons. Pourtant, presque 45% (444MDH) de ce montant relèvent de la tranche plafond, c'est-à-dire supérieure à 120.000DH. Le taux d'imposition relatif à cette tranche, fixé à 16% seulement jusqu'en 1965, n'a été porté à 20% que l'année d'après.*

*Dans ces conditions, l'indemnisation des colons (6.000) à la faveur de la reprise à marche forcée de leurs riches domaines par l'Etat (1.030.000 ha en 1956, soit*

15% environ des cultivables et 75% du secteur agricole moderne), d'abord en 1963-1966 (lots de colonisation officiels), ensuite en 1973-1975 (lots de colonisation privés) est difficile à justifier (20; A. Berrada, 6). Il s'est trouvé même un haut dignitaire de l'Etat pour dire que «le maintien des exploitations étrangères 17 ans après l'indépendance constitue une indemnisation suffisante» (M.A. Alaoui, Maroc-Soir, 8 août 1973, cité par J. Lamodièrre, p.52, note 72). Les montants correspondants, prélevés sur les prêts accordés par la France au Maroc, aggravent les difficultés financières du royaume et le rendent incapable d'imprimer à la politique publique une orientation favorable à une croissance à haute priorité économique et sociale.

2. L'emprise du capital étranger en général et français en particulier sur l'économie marocaine ne se limite pas à l'agriculture moderne, elle s'étend également à d'autres secteurs stratégiques.

«En 1970 encore, les français possédaient près de 16 milliards de francs d'investissement. Dans le secteur tertiaire, ils contrôlaient les deux tiers des banques et des compagnies d'assurances. Dans le seul domaine du crédit, important pour l'orientation économique du pays, il n'y avait que cinq établissements bancaires avec une majorité de capitaux marocains sur dix huit ; sur les treize autres, six avaient une participation minoritaire marocaine, le reste étant des banques complètement ou largement dominées par des capitaux étrangers» (21; A. Berrada, 6, pp. 875-881). Ces derniers détenaient en moyenne 61,4% du total du capital bancaire (banques inscrites et crédit populaire (A. Berrada, 6, pp.879-880).

Dans le secteur des assurances qui compte pourtant 35 sociétés en activité en 1970, 15 seulement ont un statut juridique marocain. Parmi celles-ci, 7 compagnies importantes par leur poids sont à capitaux étrangers ou presque entièrement étrangers et 4 sont à capitaux étrangers supérieurs à 50%. En revanche, les sociétés d'assurance à capitaux en majorité marocains ne sont donc que 4 (15, p.44)

Le capital étranger reste par ailleurs solidement implanté dans le secteur industriel. Ainsi qu'il ressort d'une déclaration du Ministre du commerce: «à l'heure actuelle, près de la moitié de notre patrimoine industriel est encore contrôlée par des entreprises ou groupes d'entreprises françaises: leur place reste encore plus importante pour ce qui est du contrôle exercé par elles sur la production (cité par J. Lamodièrre, p.61)».

«Malgré la volonté sans cesse affirmée depuis l'indépendance de se libérer de la tutelle économique étrangère et la présence dans le gouvernement de membres de partis politiques très hostiles aux capitaux étrangers, en 1963, note J. Lamodièrre (p.61), le rôle des français dans le secteur industriel est encore très important : les 450 entreprises françaises réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires de toute l'industrie marocaine».

*Des statistiques fiscales relatives à 1971 confirment cette analyse. Les sociétés industrielles, minières et énergétiques étrangères assujetties à l'impôt sur les bénéfices professionnels participent pour la moitié du total; la première place revient aux sociétés françaises avec 35%. En ne retenant que les entreprises leaders qui déclarent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 millions de dirhams, on constate que les entreprises étrangères occupent toujours le premier rang avec 45% du total (40/89). Cette proportion remonte à 65% en prenant en considération les entreprises mixtes qui regroupent des intérêts à la fois locaux et étrangers (18/89). Bien mieux, dans certains secteurs, les sociétés exclusivement ou principalement étrangères sont les seules ou presque à déclarer un chiffre d'affaires aussi élevé. Il en est ainsi des secteurs de papier et carton (3/3), du cuir et caoutchouc (4/4) dans le premier cas; de la chimie et parachimie (11/13), de transformation des métaux (10/12) et des corps gras (4/5) dans le second cas (22; 6, pp. 845-846).*

### **III. EFFETS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS**

*Examinées dans leur diversité, les prélèvements opérés au profit d'étrangers présents aussi bien dans l'administration que dans les secteurs public et privé pèsent lourdement sur la balance des paiements du Maroc. En effet, seule une partie réduite dépensée sur place sert à l'achat de produit et services non importés tandis que le reste est transféré légalement et/ou illégalement, en devises chèrement acquises, à l'extérieur.*

#### **A. Première approche**

*1. Dans son rapport non rendu public de 1966, la Banque Mondiale a bien mis en relief cette tendance lourde caractéristique d'un pays qui a tardé à rendre son administration et son économie moins dépendantes de personnel et d'opérateurs privés étrangers. Comme il est mentionné dans ce rapport, «*apart from profits on foreign investment, the main private transfers permitted regularly are those made by foreign technical assistants. Foreign residents who leave permanently may be authorized to take limited amounts of cash with them. Between 1960 and 1964, these legal transfers rose from under DH 300 million to well above DH 400 million a year. There is, however, no doubt that additional transfers are made which circumvent the intent of the law, most probably by the manipulation of export and import prices and through private clearing with foreign tourists. It is very difficult for the government to ensure that prices declared by traders are the actual ones, as most of the export and import trade is in the hands of those who have well ....* » (12, p. 28).*

*2. Donc, en dépit de leur ampleur, les transferts légaux ne sont pas les seuls en jeu, d'autres transferts qualifiés de frauduleux et portant sur des montants probablement aussi élevés sont observés. Des statistiques retraçant l'évolution*

*des opérations privées en capital et qui sont confectionnés, autant que faire se peut, sur la base du manuel de la balance des paiements du FMI permettent de mieux appréhender, quoique par défaut, l'ampleur des sorties de fonds de cette nature. Il en découle que le solde des opérations de capitaux privés a, durant la période 1960-1965, enregistré un déficit global de 2.014 MDH, soit l'équivalent de 3% du PIB en moyenne ou 15,4% du PIB réalisé en 1965.*

*«Le déficit relativement important enregistré au titre du revenu des investissements (209 millions de dirhams) n'a guère varié entre 1966 et 1970; au cours de cette même période, les paiements du secteur privé ont été très nettement supérieurs aux recettes» (23, p.71).*

*Les transferts en devises au titre des salaires des résidents non marocains sont restés pour leur part jusqu'en 1968 largement supérieurs aux envois des économies sur salaires des marocains travaillant à l'étranger. Ils n'ont cessé de progresser jusqu'en 1966 (266 millions de dirhams), au point de doubler pratiquement comparativement à 1960 (140MDH).*

## *B. Seconde approche*

*En examinant minutieusement d'autres rubriques de la balance des paiements, on se rend compte que les règlements extérieurs associés directement aux dépenses publiques ne se limitent pas aux traitements du personnel étranger mais intéressent également les intérêts servis sur les emprunts extérieurs et les investissements. Le tout, en étant l'expression d'une dépendance multiforme, se traduit pour l'économie marocaine par une fuite des effets de multiplication des dépenses publiques et, partant, par une hémorragie de devises.*

*1. Les intérêts servis sur la dette publique extérieure globale (directe et garantie) ont représenté durant la période 1961-71 18,1% du total de l' «aide publique extérieure» amortissable reçue par le Maroc. Jusqu'en 1965 cependant, cette part y est de loin inférieure puis qu'elle n'équivaut qu'à 10,2% (1960-65). A partir de 1966, par contre, cette moyenne atteint 22,3%; en 1968-69, les intérêts de cette nature représentent respectivement 26,5% et 31% des recettes au titre des emprunts publics extérieurs. La charge de la DPEG (effet coût) progresse ainsi en moyenne à un rythme plus rapide que les recettes brutes au titre des emprunts publics extérieurs (effet volume), ce qui s'explique notamment par des conditions d'endettement moins favorables et se traduit par une pression sans cesse accrue sur la balance des paiements. Même en prenant en considération les recettes du Maroc au titre surtout des intérêts des placements des avoirs en devises de la banque centrale, le solde dégagé reste largement en faveur de l'étranger.*

*2. Pour sa part, «le déficit des transactions gouvernementales, qui comprennent notamment le paiement des entrepreneurs et des consultants, s'est considérablement alourdi » (23, p.71). Il est passé entre 1969 et 1970 «de 114 à*

194 millions de dirhams. Près de la moitié des dépenses sont imputables aux prestations de services des entrepreneurs et des consultants étrangers, dont le montant a doublé pour atteindre 121 millions de dirhams en 1970» (23, p.72). Cette part est en fait bien plus élevée quand on apprend qu'au Maroc les transactions gouvernementales comprennent également les transferts en devises de l'administration de la défense nationale, y compris l'achat d'armement. Pourtant, d'après la classification du manuel du FMI, ce type d'opérations devrait figurer au poste marchandises.

3. Même abstraction faite de cette catégorie de dépenses qui n'est jamais clairement mise en évidence, comme le relève P. Dupuy, «les règlements extérieurs résultant des dépenses publiques demeurent très importants». «D'après une étude faite il y a quelques années sur la foi des renseignements fournis par les sociétés de travaux publics près de la moitié des crédits de travaux d'équipement étaient dépensés ou transférés directement ou indirectement à l'étranger» (24, p.149). La Banque Mondiale abonde dans le même sens en se livrant à des projections couvrant la période 1965-70. «The proportion of foreign exchange costs varies as between projects and therefore as between sector programs, but we calculate, on the basis of previous experience in Morocco, that the six years programs (1965-1970) as a whole would directly entail 40 percent of the expenditures in foreign exchange, or the equivalent of DH 2,870 million» (12, p.48; voir aussi A. Berrada, 6, TI p.253). La fuite des effets de multiplication des dépenses publiques d'investissement et ses retombées sur la balance des paiements gagnent en intensité en conséquence de la dépendance technologique et financière du Maroc. G. Oved a bien montré que «chaque fois qu'il s'agit d'un projet industriel d'envergure, il est d'usage d'en confier l'étude à des sociétés d'engineering étrangères» et que «celles-ci entretiennent souvent des liaisons étroites avec des constructeurs étrangers de telle sorte que des pressions s'exercent pour importer la totalité des éléments de la future usine nonobstant les possibilités de l'industrie locale» (10). Il faut aussi y voir le résultat de l'aide étrangère liée basée sur la livraison «d'usines complètes» (10).

O. Marais, en étudiant la politique agricole du royaume, a pu observer lui aussi que «faute d'un ministère de l'agriculture étoffé, le Maroc doit faire étudier ses projets importants par des missions d'assistance technique internationales» (11, p.284).

Tous ces éléments réunis prouvent qu'au Maroc les déséquilibres structurels de la balance des paiements s'expliquent également en relation avec le niveau et la composition des dépenses publiques en général et le déficit budgétaire en particulier. A cela s'ajoutent les capacités fréquemment déficientes de l'administration post-coloniale qui font que, selon J. Lamodièrre, le Maroc est demeuré un pays «régulièrement assisté techniquement et financièrement par divers pays industrialisés dont la France et par le groupe de la Banque Mondiale» (p.33)

### *C. Troisième approche*

*1. En dépit des corrections apportées à la balance des paiements, les transferts de revenus vers l'extérieur sont à revoir à la hausse. Celle-ci ne porte notamment aucune trace des prélèvements à la source opérés par la France sur «l'aide» accordée au Maroc en guise de compensation de la reprise des terres aux colons. Or les ponctions de cette nature sont d'un montant élevé comme il ressort des éléments d'information fournis par J. Lamodière : «la reprise des lots de colonisation en 1963 a été assortie d'une indemnité en francs pour le matériel mobile d'exploitation, le bétail, les stocks saisis, ainsi que pour les frais de culture engagés. Cette indemnisation (de la moitié aux deux tiers de la valeur réelle, en moyenne) a représenté de 1963 à 1965 46 millions de francs prélevés sur l'enveloppe des prêts accordés antérieurement au gouvernement marocain. Mais en raison de la suppression de l'aide française au Maroc en 1966, le système a été suspendu et repris seulement en décembre 1970» (p.51). « A cette indemnité s'ajoute une autorisation spéciale de transfert en francs de 70% des sommes en dirhams dont disposaient les agriculteurs après leur dernière récolte. Elle a représenté 119 millions de francs dont neuf non utilisés ont permis en 1970 d'accorder des droits de transfert aux 193 agriculteurs de la région de Marrakech (28.000 hectares) expropriés en 1966» (p.51). Suite à la reprise des terres de colonisation privée en 1973-75, «le montant de l'indemnisation est de 104,5 millions de dirhams (environ 114 millions de francs); cette somme représente la valeur forfaitaire de 203.000 hectares et des éléments d'exploitation transférés à l'Etat marocain, déduction faite d'un passif de 27 millions de dirhams constitués par des créances de l'Etat, d'organismes publics et de banques privées. Les procédures de recouvrement fiscal engagés contre les anciens colons sont levées d'office et le quitus leur est accordé» (p.52).*

*2. Autant que son montant, les modalités de financement contraignantes de cette opération sont importantes à connaître parce qu'elles portent à conséquences. «Lors de la récupération des lots de colonisation de 1963 à 1967, les sommes destinées à l'indemnisation des agriculteurs français ont été imputées sur l'aide de Paris à Rabat». De ce fait, les versements au Trésor au titre des prêts consentis par la France ne portent que sur le reliquat (montant global net d'indemnités), ce qui revient ainsi à transformer le royaume «en simple guichet de transit» « (J. Lamodière, p.53). Il s'agit d'un financement d'autant plus coûteux pour le Maroc que le paiement des intérêts et des commissions est calculé sur la base du montant global de l'emprunt, c'est-à-dire y compris la part retenue à la source et destinée à l'indemnisation des colons.*

3. *L'aggravation du solde débiteur des transferts de revenus privés constatée fréquemment durant la première moitié de la décennie soixante-dix (5,5% du PIB en 1964 contre 1,8% en 1960) est pour une part relativement appréciable à l'origine d'une contraction brutale des avoirs extérieurs du Maroc et donc du déséquilibre de la balance des paiements (p.117). Les flux des avoirs en devises devenus négatifs en 1961 (-262MDH) sont restés dans cet état jusqu'en 1964 où leur montant a plafonné à -312MDH, contre -217MDH l'année d'avant et -101MDH en 1962 (23, p. 141). «The balance of payments situation remained acute and continuous deficits brought the foreign exchange down to DH 70 million at the end of 1964, or only about six weeks of the current import bill» (12, p.1).*

*Or, un matelas de devises considéré «as a minimum safe level» ne doit pas se situer normalement en deçà de trois mois d'importations.*

*De 1966 à 1968, le crédit stand by du FMI de 50M\$ a été entièrement utilisé pour maintenir les réserves officielles, ce qui a rendue déficitaire la position du Maroc à l'égard du FMI pour un montant de 34M\$.*

*En 1969, les réserves de change n'excèdent guère 114M\$ (y compris un tirage net sur le FMI de 3M\$) et, en 1970, 118 M\$. Elles ne sont ainsi en mesure de couvrir respectivement que cinq et six semaines d'importation de biens et services (23, p.74, 75), ce qui témoigne de la fragilité de la balance des paiements du Maroc et des difficultés qu'il éprouve à accéder régulièrement à des financements avantageux.*

4. *Les pressions exercées par la France par ce biais pour préserver les intérêts des colons, des banquiers et des entrepreneurs de l'hexagone implantés au Maroc rythment l'évolution aléatoire des paiements extérieurs du royaume. Les auteurs du rapport confidentiel de la Banque Mondiale de 1966 ont, à plusieurs reprises, relevé le caractère irrégulier et intéressé de l'aide française: «in that year (1957), font-ils observer, French aid to Morocco was discontinued as a result of controversy over the settlement of outstanding financial obligations with the former protectorate. For five years no aid was forthcoming from France but there was a marked increase in United States aid» from 1957 (12, p.14).*

*En abordant la question du financement du déficit budgétaire, ils notent aussi qu'en 1963" the amount of foreign aid received declined to DH 286 million (DH 334 million en 1962) et que ce résultat est à imputer "in part to the deferment of French aid until agreement had been reached on compensation for the nationalisation of hitherto French property, such as the lots de colonisation in agriculture's areas, the power company and the railways" (12, pp.48-49). Entre 1966 et 1969, on a assisté à une nouvelle phase d'interruption des emprunts français au Trésor Chérifien dans le but de prévenir des mesures susceptibles de nuire aux intérêts étrangers qui opèrent au Maroc; comme par le passé, ceci n'a pas manqué d'influencer négativement l'état de sa balance des paiements.*

*Déjà en 1958 les services du ministère de l'économie, instruits par l'expérience, exprimaient la crainte de voir l'aide extérieure utilisée comme moyen de pression. Afin de garantir un financement adéquat des investissements publics dont l'importance est établie, ils estiment que «l'aide extérieure ne doit pas être aléatoire; elle doit s'étaler sur une certaine période: en particulier l'aide financière gagnerait à être «dépolitisée» et à ne pas être remise chaque année en question au hasard d'une conjoncture qui méconnaît les intérêts permanents des partenaires» (25, p.68).*

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

*Comme l'indique C. Bettelheim (26, p. 47), «dans les pays dits sous-développés, le rôle économique de l'Etat ne peut être efficace que si, dès les premiers pas, sont éliminés de leur position dominante les capitaux étrangers qui contribuent à maintenir ces pays dans la situation de dépendance économique qui est aujourd'hui la leur». Encore faut-il, ajoute le même auteur, que certaines conditions soient remplies, à défaut de quoi les mesures de nationalisation risquent d'être exploitées dans un sens contraire, à des degrés divers, à l'objectif recherché au départ (26). Le Royaume nous offre un exemple édifiant d'opérations de marocanisation ratée (1963) ou déviée de leur finalité première (1973). Mais déjà, en 1956, le traitement occulte réservé à la dette publique extérieure héritée du Protectorat, en étant préjudiciable à l'économie et aux finances d'un pays nouvellement indépendant, ne devait pas échapper à l'attention du chercheur.*

*Au lendemain de l'indépendance du Maroc, l'encours de la dette publique extérieure directe s'élève à 1,084 milliard de dirhams (31/12/1956). Ce montant, mentionné nulle part sauf dans l'ouvrage de P. Dupuy, représente 16% du PNB (24). Comparé à d'autres grandeurs caractéristiques, il équivaut à 141% des recettes fiscales totales durant la même année et à 101% des rentrées cumulées de la taxe sur les produits et services (TPS) entre 1956 et 1960. Autant d'indications qui témoignent à n'en pas douter de sa lourdeur.*

*Le taux d'endettement public extérieur est en fait plus élevé. La dette publique extérieure garantie par l'Etat au profit des offices et établissements publics, des sociétés concessionnaires et des sociétés mixtes, elle aussi, est à prendre en compte malgré que son chiffrage pose problème. Celle-ci se monte à 383 millions de dirhams et 9 millions de florins en 1964 (24, p.154), soit près de 20% de l'encours de la dette publique extérieur du Trésor.*

*L'emprunt contracté en 1910 sous le règne du sultan Moulay Hafid, pour une durée de 74 ans, fut, à la suite de fortes pressions, remboursé par anticipation en 1966 au lieu de 1984, ce qui s'est traduit d'ailleurs par une nette augmentation des dépenses au titre de l'amortissement et des intérêts de la dette publique extérieure en 1966/1965 (22/10; 10/3 dizaines de millions de dirhams). Il se trouve toutefois qu'en 1994 le budget de l'Etat portait encore la marque des emprunts étrangers contractés entre 1912 et 1956 (remboursement du principal et paiement des intérêts et commissions). Exclusion faite des variations du cours de change, le coût de la dette publique extérieure héritée du Protectorat (intérêts et*



*commissions) aurait représenté l'équivalent de 150% de l'encours une fois remboursé dans sa totalité!*

*On s'en rend bien compte, l'Etat post-colonial s'est engagé en 1956:*

*- à prendre en charge l'encours de la dette publique extérieure contractée à la veille de et pendant la colonisation du Maroc (1910-1956) ;*

*-à payer les intérêts et commissions qui y sont attachés.*

*Il n'en demeure pas moins qu'à partir du moment où les modalités et conditions de remboursement des prêts extérieurs accordés au «Maroc» entre 1910 et 1955/56, de même que l'usage des fonds correspondant furent non pas négociés mais dictés par les autorités du Protectorat (27), la légitimité de leur prise en charge par l'Etat post-colonial est fort discutable.*

*La continuité (28), l'une des principales caractéristiques de la dette publique basée sur le respect par leur successeur des «engagements pris par un monarque ou gouvernement», ne devrait pas s'appliquer dans le cas d'espèce qui marque la fin d'une époque (colonisation) et l'avènement d'une autre (indépendance), un juste retour des choses.*

*Cela va sans dire, on ne peut qu'être frappé par le silence, soigneusement bien gardé, du Makhzen sur cette question qui en cache une autre: celle du prix, des conditions posés par la France au recouvrement par le Maroc de son indépendance. A. Bouabid, ministre de l'économie plusieurs années durant (1956-60), se devait normalement de rendre publique une contrainte aussi pesante!*

*Le Makhzen, en assumant un tel héritage, autrement dit en s'accordant dans la plus grande discrétion avec le gouvernement français non pas pour remettre le compteur à zéro (effacer l'encours de la dette) mais pour faire supporter aux générations présentes et futures le coût de leur asservissement un demi-siècle durant (1906-1956), s'est privé de ressources nécessaires à la croissance. Pourtant, jusqu'à preuve du contraire, il a été démontré qu'une part substantielle des subventions et prêts publics français octroyés au Maroc a servi à financer des infrastructures à l'avantage des investisseurs privés et du personnel étrangers et, in fine, de la métropole (3, pp.24-29). Un collectif d'historiens, Français dans leur grande majorité, précise en ce sens qu'«en gros les ressources budgétaires sont dépensées au profit de la colonisation surtout: dette publique, dépenses d'administration, travaux d'infrastructure destinés à faciliter les investissements privés et cela aux dépens du niveau de vie général de la population» (27, pp.349). Plus récemment, J.M.G. Le Clézio dans *Désert*, ce roman qui n'est pas étranger au prix Nobel de littérature qu'il s'est vu attribuer en 2008, consacre trois pages entières à expliquer, avec une élégance morale et intellectuelle peu commune, la signification politique et économique des emprunts extérieurs contractés du temps du sultan Moulay Hafid, une interprétation qui garde d'ailleurs toute sa valeur s'agissant de l'ensemble des financements étrangers datant du Protectorat (1912-1956).*

*J.M.G. Le Clézio. parlant de Ma el Aïnine, ce grand moujahid connu pour être viscéralement attaché à son pays, le Maroc, et à son indépendance: «le vieux cheikh est resté seul, prisonnier de sa forteresse de Smara, sans comprendre que ce n'étaient pas les armes, mais l'argent qui l'avait vaincu; l'argent des banquiers qui avait payé les soldats du sultan Moulay Hafid et leurs beaux uniformes; l'argent que les soldats des Chrétiens*

venaient chercher dans les ports, en prélevant leur part sur les droits de douane; l'argent des terres spoliées, des palmeraies usurpées, des forêts données à ceux qui savaient les prendre. Comment aurait-il compris cela? Savait-il ce qu'était la Banque de Paris et des Pays-Bas, savait-il ce qu'était un emprunt pour la construction des chemins de fer, savait-il ce qu'était une Société pour l'exploitation des nitrates de Gourara-Touat? Savait-il seulement que, pendant qu'il priait et donnait sa bénédiction aux hommes du désert, les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne signaient un accord qui donnait à l'un un pays, nommé Maroc, à l'autre un pays nommé Egypte? Tandis qu'il donnait sa parole et son souffle aux derniers hommes libres, aux Izarguen, aux Aroussiyne, aux Tidrarin, aux Ouled Bou Sebaa, aux Taubalt, aux Reguibat Sahel, aux Ouled Delim, aux Imraguen, tandis qu'il donnait son pouvoir à sa propre tribu, aux Berik Al-lah, savait-il qu'un consortium bancaire, dont le principal membre était la Banque de Paris et des Pays-Bas, accordait au roi Moulay Hafid un prêt de 62.500.000 francs-or, dont l'intérêt de 5% était garanti par le produit de tous les droits de douane des ports de la côte, et que les soldats étrangers étaient entrés dans le pays pour surveiller qu'au moins 60% des recettes journalières des douanes seraient versés à la Banque? Savait-il qu'au moment de l'Acte d'Algésiras qui mettait fin à la guerre sainte dans le Nord, l'endettement du Roi Moulay Hafid était de 206.000.000 francs-or, et qu'il était alors évident qu'il ne pouvait jamais rembourser ses créanciers ?» (29, pp.379-380, 377).

Apparemment, et à la différence du traitement réservé en 1956 à la dette publique extérieure accumulée durant un demi-siècle, la récupération, étalée dans le temps (1963-1966), des terres de colonisation officielle par l'Etat, en vertu du dahir du 26 septembre 1963, devait normalement se traduire par une amélioration sensible des recettes publiques et donc de sa capacité à faire face aux besoins économiques et sociaux du pays. En tout cas, l'étendue (251.972 hectares, soit 25% de l'ensemble des terres de colonisation) et la fertilité de ces terres pouvaient le laisser croire. Dans les faits, rien de tout cela ne s'est produit. Il s'est plutôt agi d'une opération à somme négative. C'est ce qui ressort des analyses éclairantes de deux auteurs sérieux.

J. Lamodière relève à ce propos que la Centrale de Gestion des Exploitations Agricoles (CGEA), créée le 8 septembre 1964 afin de mettre en valeur ce riche patrimoine -en principe, dans l'attente d'être redistribué aux paysans sans terre!-, «fit rapidement périlcliter des exploitations agricoles parmi les meilleures du pays. Sa gestion s'étant traduite par un déficit net de 15 milliards d'anciens francs, un dahir du 2 novembre 1966 a confié les terres reprises aux provinces dans un souci de décentralisation sans toutefois empêcher à nouveau un lourd déficit» (p. 33). T.El Mesmoudi, pourtant haut fonctionnaire, s'est montré encore plus critique s'agissant de ce mode de gestion makhzénien. Ainsi qu'il l'écrit, «l'initiative de faire assurer la gestion des terres récupérées par les Provinces a été bien malheureuse et a donné des résultats catastrophiques sur tous les plans. En effet, on a assisté à une chute spectaculaire des rendements et de la production, à la dégradation des sols, des plantations, du cheptel, du matériel et des constructions par manque de soins et de gestion rationnelle et à une accumulation de dettes très importantes à l'égard de la CNCA

*qui se sont élevées à 70 millions de DH d'impayés à la veille de la cession de ces terres à la SODEA et à la SOGETA en 1973» (30, p. 331).*

*Ce constat qui a de quoi inquiéter mérite explication. J. Lamodière croit savoir que « parmi les causes du déficit permanent de l'exploitation des lots de colonisation récupérés, l'impréparation technique des nouveaux gérants et la lourdeur de l'appareil étatique de contrôle ont sans doute été les plus déterminants » (p.33). T. El Mesmoudi souscrit à cette thèse mais s'emploie en même temps à dévoiler la face cachée de l'iceberg, à savoir l'indélicatesse avérée, souvent tolérée et donc rarement sanctionnée, de responsables de l'administration de l'intérieur, une institution de souveraineté par excellence. « Les raisons de ces pertes et de cette déperdition, note-t-il sans ambages, proviennent en plus de la baisse des investissements, d'un système bureaucratique et de l'incompétence naturelle des provinces dans le domaine de la gestion agricole, des détournements de fonds et de quantités importantes de la production par certains responsables de la gestion à tous les échelons » (p.331; cf. aussi A. Belal, 3, p.213). S'agissant du même problème, A. El Midaoui, lui aussi haut fonctionnaire et auteur d'un travail plagié aux deux tiers, n'évoque à aucun moment le lourd passif associé à ce système de gouvernance archaïque et se contente de signaler sans plus que « de nombreuses difficultés et lacunes vont apparaître et qui sont imputables à de nombreux facteurs dont l'absence de personnel qualifié » (31, p.376 ; p.38). Toujours est-il que le bilan économique désastreux propre à ce mode de gestion public atypique des terres de colonisation officielle récupérées tardivement ne pouvait manquer, en occasionnant des pertes sèches pour le budget de l'Etat et donc des charges lourdes à supporter, d'accroître le recours aux emprunts extérieurs, de conduire tout droit à plus de dépendance financière.*

*Parallèlement à cette opération de marocanisation ratée, les mesures décidées en 1972-73 afin d'atténuer les disparités sociales, de « maintenir un certain équilibre dans la répartition des richesses et des revenus » (1, p.52) ont abouti à des résultats qui s'écartent largement des objectifs arrêtés à l'origine.*

*Tel qu'il est précisé dans le document du plan 1973-77, « la nécessité de parfaire la libération de l'économie nationale de l'emprise étrangère, particulièrement forte dans certains secteurs où elle n'effectue aucun investissement mais profite de rentes et de monopoles, passe par la marocanisation progressive et sélective du capital. Cependant, l'Etat veillera à ce que la marocanisation ne se fasse pas au bénéfice des catégories de la population les plus riches, elle servira comme instrument de redistribution plus équitable des revenus .... » (1, pp.37-38).*

*Sur ce plan également, et contrairement à ce qui était prévu, d'un côté, le capital étranger dominant a conservé d'importants intérêts dans les secteurs secondaire et tertiaire à la faveur de la marocanisation de 1973 et, d'un autre côté, c'est parmi la haute bureaucratie et le grand capital autochtone que se sont recrutés pour l'essentiel les bénéficiaires de cette opération de grande envergure (32). Les pouvoirs publics, sans chercher à opérer les redressements nécessaires au moment opportun, ont mis du temps à reconnaître ce fait (1978). A. Jouahri, alors ministre délégué auprès du premier ministre, ne s'est pas empêché d'admettre que « la marocanisation, à propos de laquelle le plan mentionnait que*

*l'Etat veillera à ce qu'elle ne se fasse pas au bénéfice des seules catégories les plus riches de la population et qu'elle serve comme instrument de redistribution plus équitable des revenus, a été pour les classes aisées l'occasion de s'accaparer une part encore plus importante des richesses nationales... On peut avancer sans risque de se tromper que la marocanisation n'a pas profité aux moins nantis et qu'elle ne fut guère un instrument de redistribution équitable des revenus» (33, p.137).*

*La perpétuation d'une dépendance économique prononcée, longtemps après la fin du Protectorat, est à l'origine de l'écroulement d'une proportion élevée du surplus économique au profit d'intérêts français dans une large mesure. La marocanisation de 1973 en a réduit uniquement l'ampleur à l'avantage en particulier du capital local dominant. Ceci a contribué, d'une part, à maintenir dans la misère et l'analphabétisme de larges couches sociales, surtout en milieu rural et parmi la population féminine. Ceci a contribué, d'autre part, à entraver l'émergence d'une classe moyenne aux assises solides. Comme le souligne M. Allais, «l'existence d'une classe moyenne, forte et indépendante, au sein de laquelle une élite peut se développer, n'est possible que si la propriété est suffisamment dispersée. Ainsi une concentration excessive de la propriété dans quelques mains seulement, qu'il s'agisse d'un petit groupe d'individus, de communautés religieuses ou autres, ou de l'Etat, doit être considérée comme constituant, au moins à terme, un important facteur d'instabilité et de décadence» (34, p. 298). Quand en plus de tout cela l'obsession sécuritaire devient un choix politique dans la durée comme c'est le cas au Maroc (35), ce qui accroît les pressions sur le budget de l'Etat, les possibilités de mettre les finances publiques au service d'une croissance à haute priorité économique et sociale se réduisent (A. Berrada, 6. TI).*

*Une fois affranchie du joug colonial, A. Lewis estime qu'«une nation peut prendre un nouveau tournant si elle a la chance d'avoir de bons dirigeants au bon moment» (36, p.433). «Toutes les nations, fait-il remarquer, ont des chances qu'elles peuvent saisir, pourvu qu'elles en trouvent le courage et la volonté». Au Maroc, tout porte à croire qu'on est passé à côté de cette nécessité impérieuse. Et pour cause. La nature de l'Etat post-colonial y est pour beaucoup. «Il semble bien, note A. Belal, qu'une des conditions fondamentales de la réussite de l'œuvre de développement économique doive être d'ordre institutionnel, parce qu'elle est liée à la nature même de l'Etat». Or, précisément, ajoute-t-il, «tant que le pouvoir étatique demeure principalement influencé par des classes et des groupes sociaux de caractère pré-capitaliste et des oligarchies qui tirent en fait profit du sous-développement et de la dépendance, et qui se livrent surtout à des dépenses somptuaires, l'Etat ne saurait jouer un rôle efficace dans le développement économique. Par ailleurs, dans une telle situation, la participation active des masses de la population ne peut nullement être suscitée et stimulée pour accélérer le taux de développement» (3, p.398). Il faut l'admettre, là est le cœur du problème...*

---

*\* Article publié dans le numéro 31 de la revue marocaine d'audit et de développement, août 2011.*

*A noter que la REMA figure depuis 2009/2010 au classement international, groupe 3 (ESSEC Ranking of Journals); il s'agit d'une première pour une revue marocaine de gestion et d'économie.*

*\*\* Professeur de politique économique et de finances publiques, Université Mohammed V de Rabat*

---

## SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

*1. Ministère du plan (1972), projet de plan de développement économique et social 1973-1977, volume I, perspectives générale de développement.*

*Pour une analyse rigoureuse de l'évolution du niveau de vie de la population marocaine durant les premières années de l'indépendance, voir A. Belal, note n°3, pp. 197-201.*

*2. Judet, P. (1975), « La Tunisie 1956-1970: de l'indépendance politique à l'indépendance économique », in L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique, Presses Universitaires de Grenoble, François Maspero, pp.65-87.*

*Contrairement à la Tunisie (3), le Maroc a tardé à disputer au capital étranger la mainmise sur le système productif et à assurer la relève de nombreux experts et coopérants occidentaux. Des pressions souvent similaires et sans cesse répétées de la France sur ces deux pays n'ont pas produit le même résultat: les pouvoirs publics tunisiens ont fait le choix de ne pas céder au chantage de l'ex – puissance coloniale et en ont profité pour prendre le contrôle des «hauteurs dominantes de l'économie» et du surplus économique qui en résulte; par contre, les pouvoirs publics marocains se sont montrés soucieux de préserver, autant que faire se peut, les intérêts français implantés dans le royaume.*

*Les marques d'assurance manifestées dès 1956 par les pouvoirs publics envers le capital étranger implanté au Maroc n'ont pas fait défaut. A. Bouabid, Ministre de l'économie nationale (1956-60), déclarait le 3 décembre 1956 que « ...l'intérêt national exige qu'il ne soit pas fait de distinction dans ce pays entre deux catégories de producteurs ... dans ce sens, chacun doit être encouragé, l'industriel et l'artisan, le colon et le fellah, à la mesure de son travail, de son apport à la collectivité tout entière». De fait, les gouvernements qui se sont succédés entre 1956 et 1960 et dont A. Bouabid faisait partie sans exception se sont gardés de réformer la fiscalité agricole (Tertib)- qui pénalisait pourtant la paysannerie marocaine-, de récupérer les terres de colonisation- qui s'étendaient sur un million d'hectares environ, soit le gros des terres les plus fertiles du Maroc-, de faciliter l'accès des opérateurs économiques privés autochtones au crédit, etc.*

*2\*Ministère de l'économie nationale, l'évolution économique du Maroc dans le cadre du deuxième plan quadriennal, (1954-1957), juin 1958, Rabat, p.46.*

3. Belal, A. (1968), *L'investissement au Maroc (1912-1964) et ses enseignements en matière de développement économique*, prix de Thèse 1965 de l'Association des Amis de l'Université de Grenoble, Paris, Mouton.  
Ministère du développement chargé de la promotion nationale et du plan (mai 1966), *la situation économique du Maroc en 1965*, pp. 138-140.
4. Lambert, P. (juillet 1976), *l'incidence de la croissance démographique au Maroc de 1960 à 1971 sur le développement économique*, mémoire de D.E.S. de sciences économiques, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat.
5. *Les étrangers représentent en 1960 3,7% de l'ensemble des ménages. Les enquêtes de consommation de 1959-60 et de 1970-71 ne permettent pas d'analyser l'évolution du niveau de vie.*
6. BIRD (René BONNEL), *la pauvreté absolue au Maroc : analyse quantitative*, 15 octobre 1979, Draft White Cover, confidentiel.  
Berrada, A. (1991), *Etat et capital privé au Maroc (1956-1980)*, thèse pour l'obtention du Doctorat d'Etat ès-sciences économiques, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, tome III, pp.774-788,  
*En 1960, la population du Royaume s'élève à 11, 626 millions d'habitants dont 11,230M.de marocains et 0,396 M. d'étrangers. Les ruraux sont au nombre de 8,214M. et les citadins de 3,412M.*  
*En 1971, ces grandeurs atteignent respectivement 15, 379 M., 15,267 M., 0,112 M., 9,969M.et 5, 410M.*
7. Agourram, A. & Belal, A. (1984), «bilan de l'économie marocaine depuis l'indépendance», in Belal, A., *impératifs du développement national*, Bulletin économique et social du Maroc, Rabat, pp. 73-99.  
IBRD (1966), *The Economic Development of Morocco, Report of a Mission organized by the International Bank for Reconstruction and Development at the Request of the Government of Morocco*, confidential.  
BIRD-AID (9 septembre 1971), *Evolutions Récentes et Perspectives Economiques du Maroc*, rapport n°EMA-42, diffusion restreinte, traduction non officielle.  
Ministère du développement chargé de la promotion nationale et du plan (1960-1972), *la situation économique du Maroc*, Rabat, numéros de 1960 à 1972.
8. Berrada, A. (1991), cf. note n°6, TIII.
9. Berrada, A. (1989), «*La marocanisation de 1973 : éclairage rétrospectif*», revue juridique, politique et économique du Maroc (RJPEM), Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, n° 28-1988, pp. 59-96.
10. Oved, G. (1961), «*problèmes du développement économique au Maroc*», revue Tiers-Monde, Paris, tome II, n°7, pp.355-398.
11. Leveau, R. (1976), *Le fellah marocain défenseur du Trône*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

*Marais, O. est le pseudonyme de Leveau R. (1969), «Le Maroc», in Terre Paysans et Politique (Mendras, H. & Tavernier, Y.), TII, Paris, futuribles, pp. 371-300.*

12. *IBRD (1966), note 7.*

13. *Villeneuve, M. (1971), la situation de l'agriculture et son avenir dans l'économie marocaine, Paris, LGDJ.*

14. *Cabinet Royal, Délégation générale de la Promotion nationale et du Plan (1965), Plan Triennal 1965-67, Rabat, p.585.*

15. *Ministère des finances (avril 1973), les aspects financiers du 3<sup>e</sup> plan quinquennal, Rabat.*

*Darouich, A. (1989), intervention bancaire et concentration de capital au Maroc, mémoire pour l'obtention du diplôme d'études supérieures ès-sciences économiques, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat.*

*Cette thèse, comme celle d'ailleurs de P. Lambert, est d'une richesse exceptionnelle. Ces deux travaux, au même titre que d'autres, méritent d'être publiés. La collection de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat a justement pour vocation d'abriter les recherches de qualité. Encore faut-il pour cela avoir affaire à des doyens de la trempe du professeur Mohammed Bennouna plutôt qu'à des «agents d'autorité»?*

16. *Berrada, A. (1986), «la politique de bas salaires au Maroc: ébauche d'analyse», Bulletin Economique et Social du Maroc, Rabat, pp. 11-65.*

17. *Berrada, A. (1991), cf. note n°6, TIII.*

18. *Lamodière, J. (1977), l'évolution du droit des investissements étrangers au Maroc, Aix-En-Provence, CNRS, Aix-Marseille.*

19. *Berrada, A. (1982), «l'impôt agricole au Maroc: raison d'être et rendement socio-économique et financier, RJPEM, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, n°11, pp. 151-168 (en hommage à Abdelaziz Belal).*

*Tiano, A. (1967), Le Maghreb entre les mythes, Paris, PUF, pp.543-544.*

20. *Belguendouz, A. (1982), «les déterminants de la colonisation du Maroc: le devenir du secteur agricole colonial et la gauche marocaine», RJPEM, n°11, pp.279-280.*

*L'indemnisation a joué également en conséquence de la reprise en main par l'Etat post-colonial, en juin-juillet 1959, de l'Institut d'Emission et, en juin 1963, des concessions de transport et d'énergie, le tout contrôlé des décennies durant par la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB). L'étatisation de la Banque Centrale a coûté au budget général deux milliards de francs, ce dont on évite de parler volontairement ou involontairement, et celle des Chemins de Fer et de l'Energie Electrique du Maroc 59,8 millions de dirhams. Concernant ce dernier montant, 25,6 millions sont transférables et le restant investi sur place par la BPPB dans des projets mixtes initiés par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Sur cette alliance du capital public avec le capital français dominant,*

*l'ouvrage de M. Chiguer (2011) est à consulter avec profit: La rescapée, histoire romancée de la CDG, Rabat, confluence, pp.77, 85-87.*

21. Cf. note n°18.

22. Berrada, A. (1991), note n°6, TIII.

23. BIRD-AID (1971), note n°7.

24. Dupuy, P.H. (1965), *Le Trésor, La Croissance et la Monnaie au Maroc*, Rabat-Paris, éditions La Porte-Librairie de Médicis.

25. Cf. note 2\*.

26. Bettelheim, C. (1970), *planification et croissance accélérée*, Paris, petite collection Maspero, pp. 47-48, 158-164.

27. Collectif (1967, 1994), *Histoire du Maroc*, Paris, Hatier, pp.341-348.

28. Grenier, J.Y. (2006), « Introduction: dettes d'Etat, dette publique », in *la dette publique dans l'histoire*, « les journées du centre de recherches historiques », Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, p.3.

29. Le Clézio, J.M.G. (1980), *Désert*, Paris, Gallimard

30. El Mesmoudi, T. (1982), *le crédit agricole et le développement de l'agriculture au Maroc*, Rabat, Smer.

31. El Midaoui, A. (1981), *les entreprises publiques au Maroc et leur participation au développement*, Rabat, Afrique-Orient.

32. Cf. note n° 9.

33. Jouahri, A. (1983), « croissance économique et politique monétaire et de crédit », in *financement du développement économique, colloque des 7-8-9 novembre 1978 à Casablanca, revue marocaine de droit et d'économie du développement*, n°6, pp. 135-150.

*Premier ministre: «..il a été constaté que les résultats de cette action n'ont pas toujours été conformes à l'orientation visant la répartition des fruits de l'expansion économique. En effet, le nombre de bénéficiaires de la marocanisation a été restreint, et peu de moyens et petits investisseurs qui étaient en droit de tirer profit de cette importante réforme, ont été en fait concernés». Secrétariat d'Etat au plan et au développement régional, plan de développement économique et social, 1978-1980, volume 1, les orientations et les perspectives générales et régionales de développement, non paginé, «discours du premier ministre à l'occasion de l'ouverture des travaux du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan», Rabat, 30 octobre 1979.*

34. Allais, M. (1974), *classes sociales et civilisations*, Economies et Sociétés, Paris, cahiers de l'I.S.E.A., série HS n°17, p.298.

35. Palazzoli, C. (1974), *Le Maroc politique de l'indépendance à 1973*, Paris, Sindbad, pp.19-54.

*Seddon, D. (1993), «austerity protest in response to economic liberalization in the Middle East », in economic and political liberalization in the Middle East,*



*edited by Tim Niblock and Emma Murphy, London, British Academy Press, pp.88-113.*

*36. Lewis, W.A. (1963), la théorie de la croissance économique, Paris, Payot.*